

LETTRE D'INFORMATION N°1

Projet éolien des communes de Vieil-Hesdin et Saint-Georges (62)

Mars 2025



En lien avec les élus, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'installer des éoliennes sur votre territoire. Cette lettre présente les grandes lignes de ce projet.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 500 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs **éoliens, solaires et hydroélectriques**.

Entreprise à mission, le Groupe VALOREM oeuvre à une transition énergétique durable et solidaire. Au travers de différentes actions, VALOREM veille à **maximiser les impacts positifs de ses installations sur les territoires et la société**.



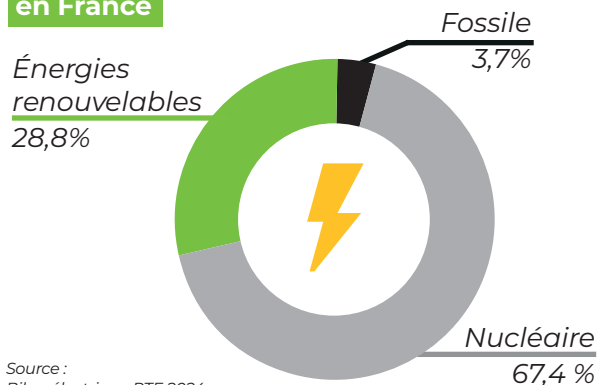
LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

"Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. **Les énergies renouvelables** (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) **n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité**. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par les énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. **La part des énergies renouvelables devra y doubler pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte)."

Extrait ADEME 2019 "Le changement climatique en 10 questions"

Répartition de la production d'électricité en France



Source :
Bilan électrique RTE 2024

Éolien terrestre

23,1 GW

Puissance installée
09/2024

→ 35,6 GW

Objectif 2028 (Programmation
Pluriannuelle de l'Énergie)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Consommation d'électricité couverte par l'éolien en 2024 **10,5%**

Taux de recyclage d'une éolienne **90%**

Durée de vie moyenne d'une éolienne **20/30 ans**



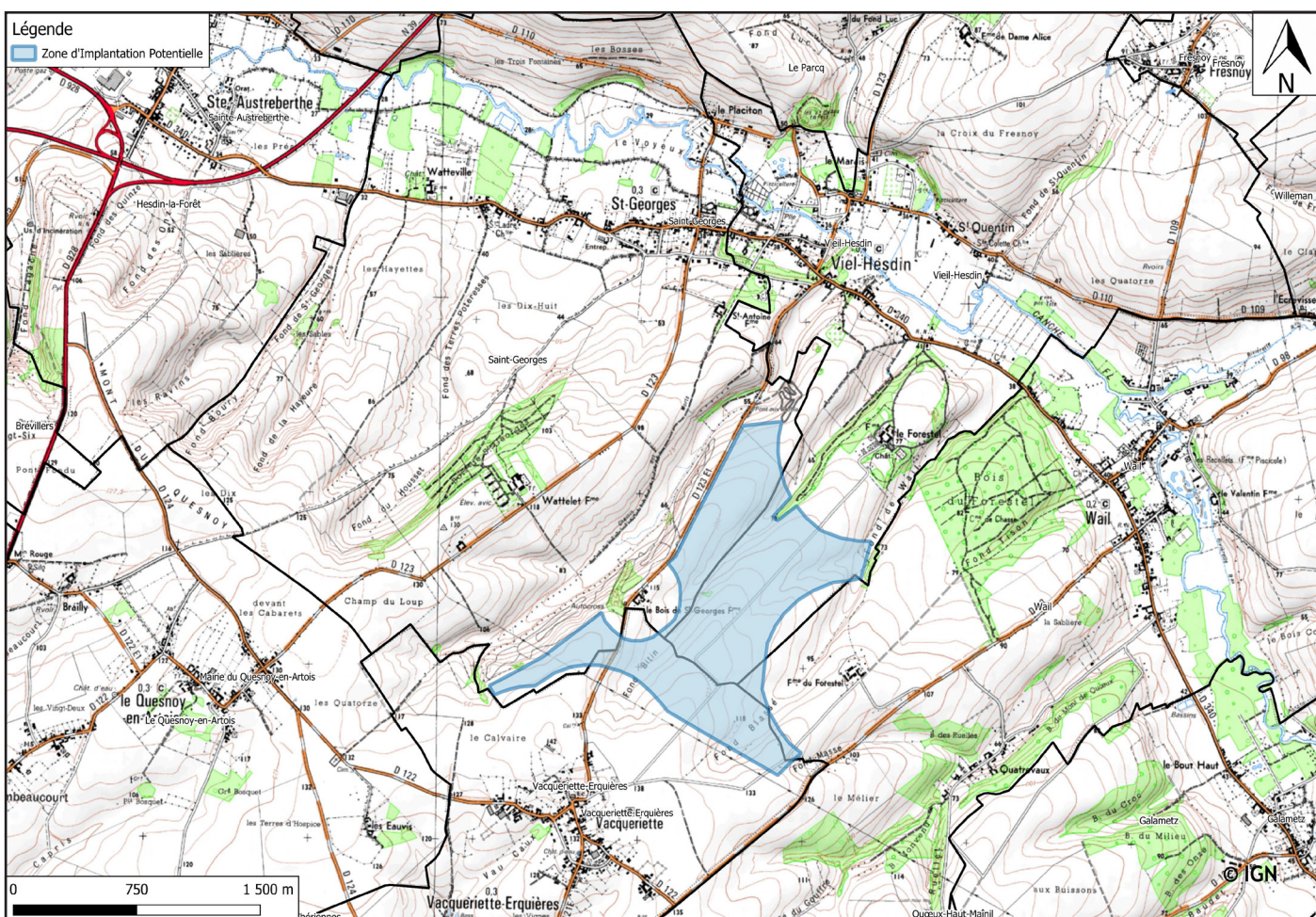
Une éolienne produit de l'électricité **95%** du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.

Provision de l'exploitant éolien pour le démantèlement : **75000€** par éolienne de 2MW + 25000€MW supplémentaire

LA ZONE D'ÉTUDE IDENTIFIÉE SUR VOS COMMUNES

Cette zone présente les **atouts nécessaires à l'installation d'éoliennes** : exposition au vent, raccordement au réseau électrique, absence de contraintes majeures liée à l'environnement ou à la réglementation. Elle se situe à **500 m des habitations**, le minimum imposé par la réglementation française.

La zone d'étude pourrait accueillir de 4 à 5 éoliennes. Les caractéristiques précises du projet (nombre, taille et emplacement des éoliennes) seront définies à l'issue des études de faisabilité.



LES 5 ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc puis son démontage. Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, **VALOREM rencontre les élus avant de lancer la faisabilité du projet.**

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2024 Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation aux conseils municipaux, échanges avec les services de l'État	→ Déc. 2024 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	2026-2027 Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	2028-2029 Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant 20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes

Ces dates sont données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

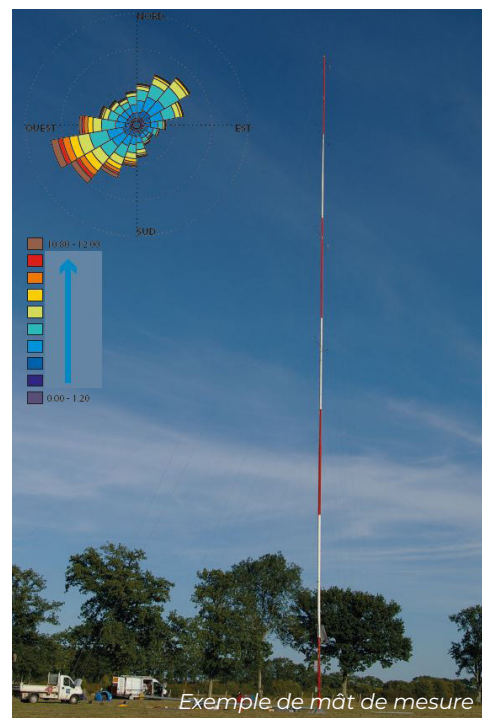
L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres...). A l'issue de ces études, VALOREM déterminera **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes**. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation du projet éolien** respectera les recommandations de ces experts et des services de l'État.



Le potentiel de vent

VALOREM va installer un **mât de mesure du vent** à la fin du mois de mars, qui restera sur site pendant plus d'un an. Les données récoltées seront corrélées avec celles des stations Météo France environnantes afin de déterminer **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale puis estimer **la production électrique du futur parc**. Ces éléments nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



L'étude acoustique

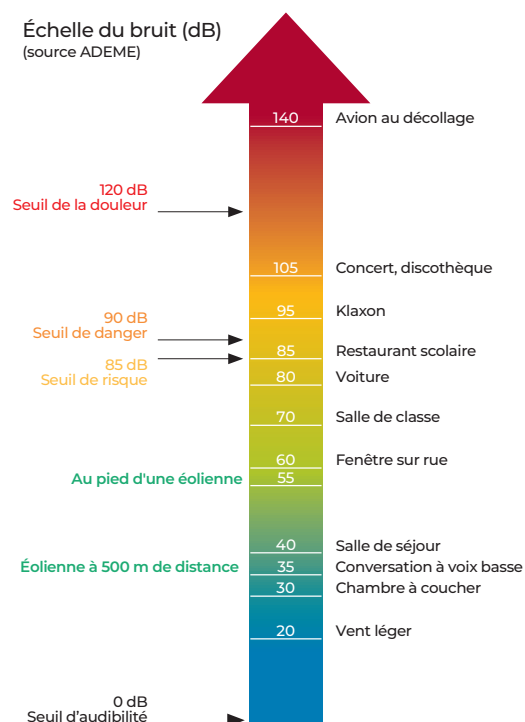
La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial** (avant l'implantation des éoliennes).

Après la mise en service du parc, une campagne de mesures acoustiques **vérifiera le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demandera l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. En mai prochain, **des sonomètres seront installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude**.



Échelle du bruit (dB)
(source ADEME)





L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, **les experts de ENVOL Environnement (Hauts-de-France) vont recenser les différentes espèces**, enregistrer leur occupation du site et analyser les impacts potentiels du futur parc éolien. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes :



Ornithologue en observation

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues observent les oiseaux. Selon la saison, la fréquence de leurs sorties terrain varie d'une par mois à une tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues identifient les chauves-souris en écoutant leurs ultrasons. Ils sont équipés d'instruments de mesure spécifiques et de lampes torches.

>> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



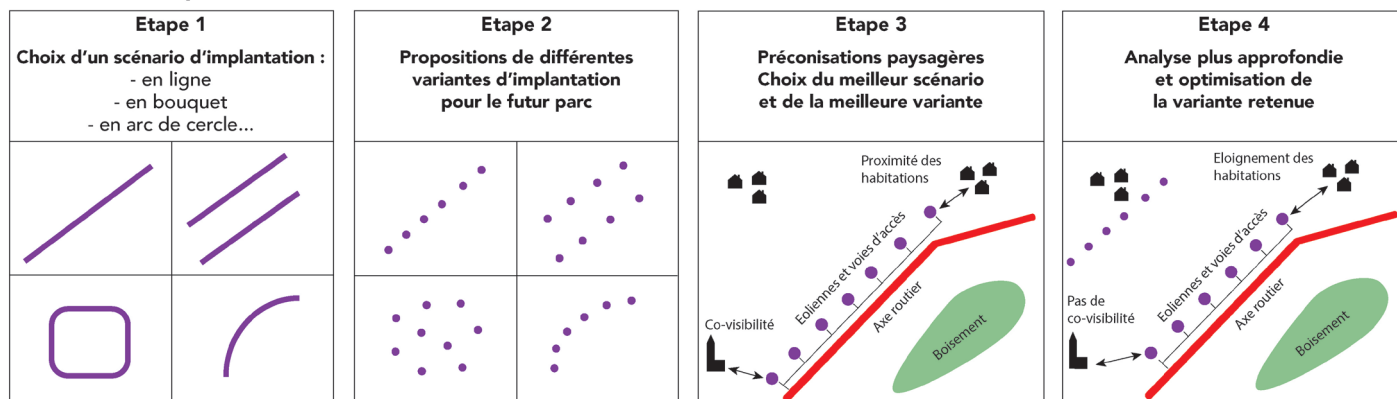
Détecteur d'infrasons



L'étude paysagère

Le bureau d'études ENVOL va également analyser **les éléments structurant le paysage local** (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...). Il détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

Du scénario d'implantation à la variante finale



Réalisation : ENCIS Energies Vertes

Votre contact VALOREM

Mathis RODRIGUES, chef de projets

06 22 13 21 55

mathis.rodrigues@valorem-energie.com

VALOREM 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens



Lettre d'information / Communes

de Vieil-Hesdin et Saint-Georges

Directeur de la publication et

impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com